



SOMMAIRE

Le Plan Communal de SauvegardeP. 1

Les risques naturels majeurs :

- Inondations.....P. 2
- Séismes.....P. 3
- Tempêtes..... P. 4
- Chutes de neigeP. 5

Les risques technologiques :

- Transport de matières dangereuses
Par route ou transport ferroviaire.... P. 6
Par canalisation.....P. 7
- Risque industrielP. 8
- Risque nucléaire..... P. 9

Les risques pandémiques.....P. 10

Canicule, vague de chaleur..... P. 11

Le memento des risques P. 12

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

– DICRIM –

Le risque fait partie de notre quotidien, de votre quotidien. L'actualité nous rappelle l'humilité que doit être la nôtre face aux catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies...), aux accidents techniques ou technologiques (fuite de gaz par exemple), aux comportements imprévisibles de l'homme (attentats, agressions...) pour en citer quelques-uns. Soyons tous convaincus que la meilleure des préventions est la prise de conscience et la vigilance de chacun.

*Notre rôle municipal est de vous accompagner dans cette démarche et, par conséquent, de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Dans cet objectif, nous avons réactualisé un **Plan Communal de Sauvegarde** permettant la mise en place d'une organisation des interventions, rationnelle et adaptée en fonction des situations rencontrées.*

Enfin, nous mettons à votre disposition ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques et autres encourus sur notre commune, sur leurs conséquences et surtout sur les mesures à prendre, la marche à suivre s'ils survenaient.

Alain Givord
Maire de Vonnas

Le Plan Communal de Sauvegarde

Pour faire face à tous ces événements majeurs, la commune de Vonnas a mis en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



C'est un document opérationnel permettant au Maire d'organiser la collectivité en cas d'évènements majeurs.

- L'alerte des citoyens en cas de crise majeure
- La mise à disposition de moyens humains et matériels
- La mise en œuvre de mesures d'accueil et de soutien
- Les mesures de retour à la normale





INONDATIONS

L'inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque d'inondation sur la commune de Vonnas est lié à la présence sur le territoire communal de la Veyle, du Renon et de plusieurs biefs.

Un dispositif de surveillance est appliqué pour la Veyle, toutefois aucun dispositif d'alerte n'est présent sur le territoire communal.

Les principales zones à risque se situent au niveau des bordures de la Veyle et du Renon.

Sur ces zones se trouvent des Établissements Reçevant du Public accueillant des personnes sensibles (personnes âgées, enfants...) comme le collège « Le Renon », la mairie et l'école maternelle publique. Les axes routiers RD96 et RD80 peuvent être coupés.



Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule).
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens.
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux).
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio dispositif Vigicrue.
- Couper l'électricité et le gaz.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours).

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée.
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation.
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
- Chauffer dès que possible.

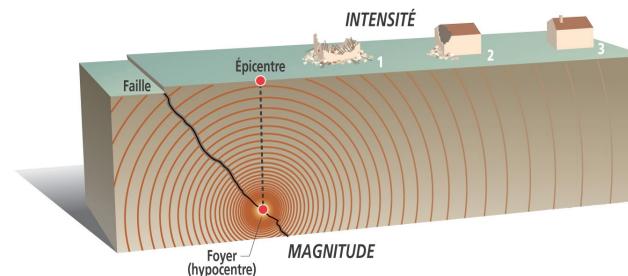
LES BONS RÉFLEXES



SÉISMES

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 2, aléa faible.



Dès la première secousse :

- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Ne pas utiliser l'ascenseur.
- **A l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension, s'accroupir et se protéger la tête.
- **En voiture** : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets. Ne pas téléphoner.

A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment.
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes.
- Écouter la radio.
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE



LES BONS RÉFLEXES





TEMPÊTES

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h.

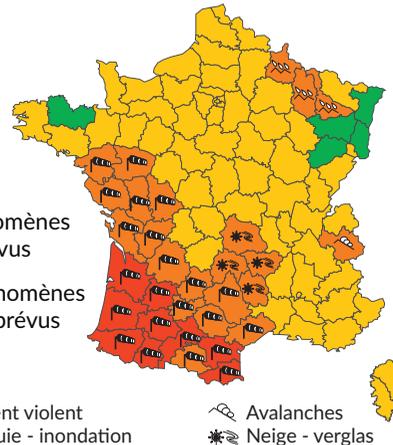
Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4).

Les données sont accessibles sur le site suivant :

www.meteofrance.com.

- Pas de vigilance particulière
- Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
- Vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
- Vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus



Vent violent
 Pluie - inondation

Avalanches
 Neige - verglas



LES BONS RÉFLEXES



Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible.
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer les portes et les volets.

Pendant :

- Rester à l'abri.
- Ne pas prendre son véhicule.
- Écouter la radio.

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture,...).
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
→ ne pas les toucher



CHUTES DE NEIGE

Deux paramètres caractérisent les chutes de neige : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Effondrement de toitures, destructions des réseaux téléphoniques et électriques, et routes coupées sont les principales conséquences de ce type de risque.

Les particuliers doivent prendre les précautions nécessaires afin de déneiger devant chez eux (raclage/salage). Il est fortement recommandé d'équiper les véhicules de pneus-neige en hiver et d'avoir dans le coffre, des chaînes, une petite pelle, une lampe frontale et des gants.



Dès l'annonce de la chute de neige :

- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules des services de secours.
- Prévoir un stock de nourriture et d'eau afin d'être autonome pendant 2 jours.

Pendant :

- Se déplacer le moins possible et rester à l'abri.
- Éviter de prendre son véhicule.
- Ne pas monter sur le toit le dégager.
- Écouter la radio, les bulletins météo.

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...).
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
→ ne pas les toucher

LES BONS RÉFLEXES





TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Trois types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuages toxiques.



LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIÈRE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence notamment de la route départementale RD96 et la RD80.

Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la ville.

Un périmètre de sécurité de 150 à 200 m est mis en place en urgence par les pompiers (ce sont les premiers à arriver sur le lieu de l'accident).

En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, il existe un dispositif TRANSAID permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle.



La commune est traversée par une canalisation de gaz naturel haute pression, exploitée par GRT GAZ et GRDF. Le risque provient principalement d'une fuite de gaz provoquée par une perforation ou une rupture accidentelle de la canalisation.

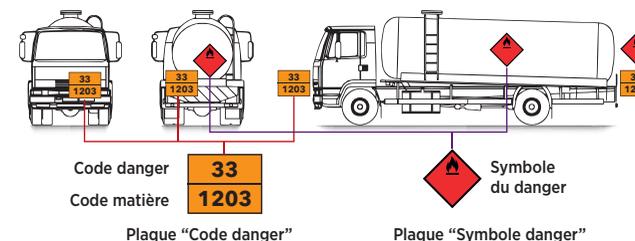
De manière commune à tous les réseaux de canalisation, les travaux exécutés dans l'emprise des ouvrages doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de la part des exécutants.

La cartographie des périmètres de sécurité et la carte des tracés de canalisation sont disponibles en mairie.

LE RISQUE DE TMD PAR CANALISATION

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger.



Dès l'alerte, se confiner :

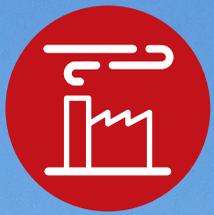
- Rejoindre le bâtiment le plus proche.
- Rendre le local « étanche » (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation).
- Suivre les consignes données par la radio.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment.
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.

A la fin de l'alerte :

- Aérer le local de confinement.

LES BONS RÉFLEXES





RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Les conséquences d'un accident sur un site industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets : **thermique (incendie), mécanique (explosion) et toxique.**

Le risque d'accident d'origine industrielle est dû à la présence de plusieurs industriels classés pour la protection de l'environnement.

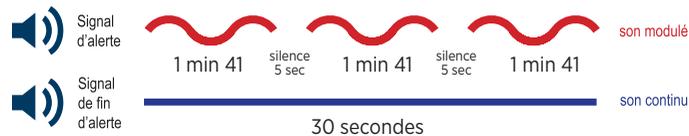
LE RISQUE SUR LA COMMUNE



LES BONS RÉFLEXES

Avant :

- Connaître le signal d'alerte.



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche.
- Rendre le local «étanche» (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation).
- Suivre les consignes données par la radio.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment.
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.

A la fin de l'alerte :

- Aérer le local de confinement.

RISQUE NUCLÉAIRE

Un risque nucléaire est un évènement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, riverains, les biens et l'environnement.

La commune n'est pas concernée par un accident nucléaire, néanmoins la centrale du Bugey est située à proximité dans le département de l'Ain. Si un accident se produisait au sein de la centrale lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible qu'un nuage radioactif atteigne la commune.

Avant :

- Prendre connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri. Se renseigner sur le point de rassemblement et de distribution de comprimés d'iode.
- Consulter le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production Electrique (CNPE) du Bugey.

Pendant l'accident :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche.
- Fermer toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêter la ventilation/climatisation
- Ecouter la radio (France Inter : 105.4 ; France Info : 103.4).
- Ne pas allumer de flammes, ni de cigarettes.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne pas téléphoner.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

A la fin de l'alerte :

- Respecter les consignes données par les autorités via les médias.

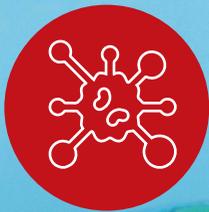


LE RISQUE SUR LA COMMUNE



LES BONS RÉFLEXES





RISQUES PANDÉMIQUES

Une pandémie est caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement étendue d'un nouveau virus, ayant pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.



LES BONS RÉFLEXES



Pendant la pandémie :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour.
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique.
- Se couvrir le nez et la bouche avec un masque.
- Éviter les contacts avec des personnes malades.
- Être à l'écoute des médias (Panneau Pocket...).
- Se faire vacciner.
- Respecter les consignes des pouvoirs publics.
- Prendre des nouvelles des membres de sa famille régulièrement.



CANICULE, VAGUE DE CHALEUR

On parle de canicule, quand les températures sont élevées et qu'elles ne redescendent pas la nuit et au moins durant une période de trois jours.



#CANICULE

En période de canicule : quel sont les signaux d'alerte ?

Crampes Fatigue inhabituelle Maux de tête Fièvre > 38°C Vertiges / Nausées Propos incohérents

#CANICULE

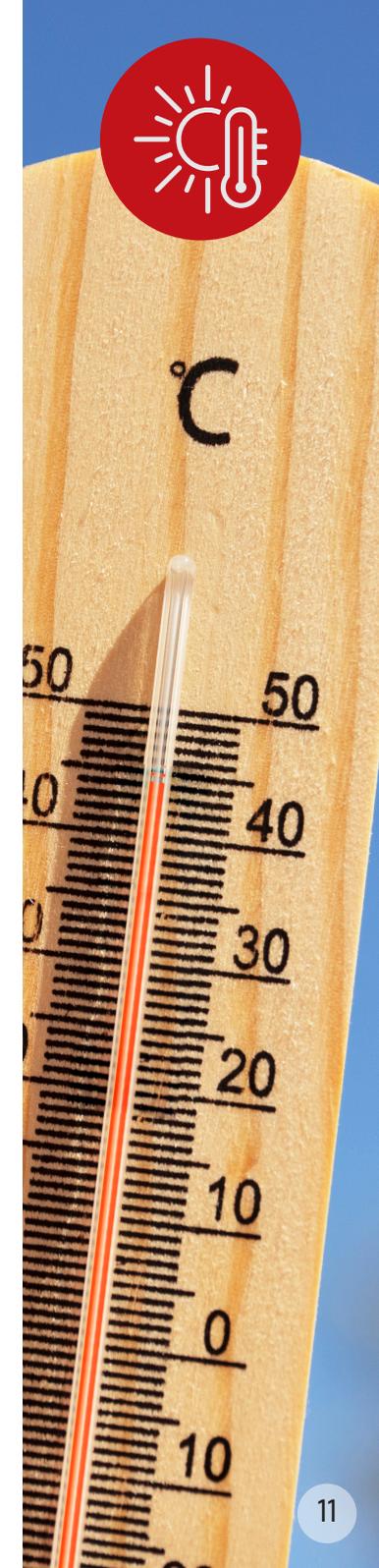
Face à la canicule, adoptez les bons réflexes :

Je bois de l'eau régulièrement Je ferme les volets et fenêtres Je me mouille le corps J'évite de boire de l'alcool Je privilégie des activités douces Je prends des nouvelles des plus fragiles

Canicule info service - 0800 06 66 66 :

Cette plateforme téléphonique permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

Accessible tous les jours, de 9 h à 19 h (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9 h à 19 h).





Mairie de VONNAS

Rue du Docteur Perret

01540 VONNAS

Tél. 04 74 50 02 48

Fax : 04 74 50 08 96

Mail : mairie@vonnas.com

LE MÉMENTO DES RISQUES

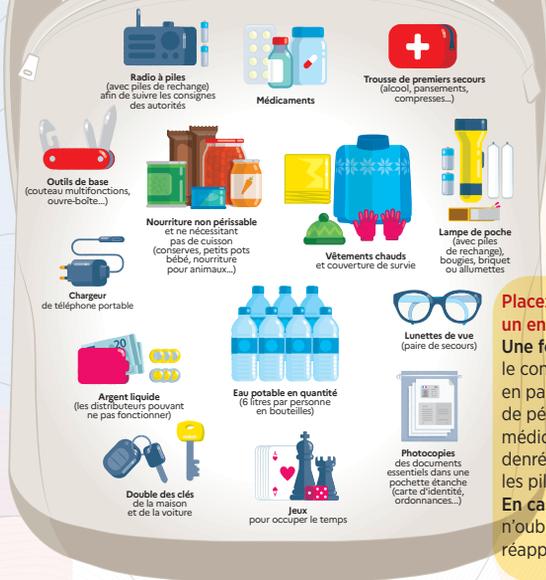


**LES NUMÉROS
UTILÉS**



Réalisé en 2025
par la mairie
de Vonnas

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac dans
un endroit facile d'accès !
Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.
En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, il convient de recenser les personnes nécessitant une attention particulière (personnes sous dialyse, personnes à mobilité réduite, personnes isolées...) afin de les prendre en charge de façon adaptée.

Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris en janvier 1983 et en décembre 1999 concernant des inondations, des coulées de boue et des mouvements de terrain.

Pompier
18 ou 112

SAMU
15 ou 112

Police
17 ou 112



Fréquences radio :

France Inter : 91.3 France Info : 103.4